



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 21 juillet 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Monsieur Olivier KORMANN
Maire de Rodemack
39 place du Baron Charles De Gargan
57570 RODEMACK

Lettre recommandée avec accusé de réception N° 1A 167 033 23780

OBJET : Dossier de déclaration concernant le pont du Branzel sur la commune de Rodemack
Accord immédiat

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\RODEMACK\2021-07_Pont

P.J. : 2

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- remplacement de la pile rive gauche du pont du Branzel

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier incomplet : 20 juillet 2021
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00349
- Dossier réalisé par : la commune de Rodemack

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Il vous revient de respecter les dispositions relatives au remplacement de la pile, conformément à l'arrêté du 28 novembre 2007.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER